

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00080**

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT  
D'UNE FILIERE LOCALE DE PRODUCTION DE BIODIESEL A PARTIR D'HUILES  
ALIMENTAIRES USAGEES**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mars 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 104

Délibération affichée le : 18 mars 2016

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, Mme Héléne BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Héléne LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,

**Le 17 mars 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jean-Michel PAUZE,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,  
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Laurence JUBAN donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,  
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,  
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Annick ROATTINO donne pouvoir à M. Marc ROSIER,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à Mme Caroline MONTAGNIER,  
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Florent PIGEON

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON, M. Olivier BROUILLOUX,  
Mme Catherine CHAPRON, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE,  
M. Marc FAURE, M. Michel GANDILHON, Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCCQ,  
Mme Babette LUYA, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Brigitte MASSON,  
Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE, Mme Monique ROVERA,  
Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Catherine ZADRA

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2016**

### **ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE LOCALE DE PRODUCTION DE BIODIESEL A PARTIR D'HUILES ALIMENTAIRES USAGEES**

Pour contribuer efficacement à l'objectif européen et national de réduction de 20 % d'ici à 2020 des émissions de GES (gaz à effet de serre), et réduire la dépendance énergétique de son territoire, Saint-Étienne Métropole s'est dotée d'un Plan Climat Énergie Territorial.

Ainsi, la Communauté Urbaine inscrit son action dans la stratégie européenne des 3 fois 20 qui consiste à :

- réduire de 20 % les émissions de GES ;
- réduire de 20 % les consommations d'énergies ;
- augmenter de 20 % la part des énergies renouvelables à l'horizon 2020.

Pour son programme d'actions, Saint-Étienne Métropole a retenu 6 axes prioritaires au regard de leur impact en terme d'émissions de GES : urbanisme et aménagement, transports et modes doux, habitat, économie verte et innovation, agriculture et sylviculture, et gestion des déchets.

En cohérence avec leurs Plans Climat Énergie respectifs, Saint-Etienne Métropole et le Parc Naturel Régional du Pilat ont porté la candidature de leur territoire en réponse aux appels à manifestation d'intérêt « Territoire à énergie positive » (TEPOS) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'ADEME Rhône-Alpes, et « Territoire à énergie positive pour une croissance verte » (TEPCV) du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE).

Le dossier de candidature TEPOS a été construit avec une centaine d'acteurs du territoire. Ce travail a abouti à la formalisation de trois enjeux et de sept axes de travail :

Les trois enjeux :

- mobiliser largement autour d'un projet de territoire urbain – rural ;
- être inventif et innovant pour faire beaucoup avec des moyens contraints ;
- mettre l'énergie au centre des stratégies de développement territorial, économique et d'innovation.

Les sept axes de travail :

- maîtriser l'étalement urbain et contribuer à l'équilibre du territoire ;
- contribuer à la création d'activités et d'emplois ;
- réduire les inégalités d'accès à l'énergie ;
- réduire les consommations d'énergie dans tous les domaines et pour tous les usagers ;

- réduire la vulnérabilité économique des particuliers, entreprises et acteurs publics ;
- exploiter l'ensemble du potentiel d'énergies renouvelables ;
- réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Le projet TEPOS doit permettre de développer des filières non délocalisables, de faire réaliser d'importantes économies financières et de réduire le déficit de notre balance commerciale, de rendre visibles Saint-Etienne Métropole et le Parc Naturel Régional du Pilat comme des territoires en pointe sur les questions environnementales.

L'agglomération stéphanoise s'est engagée dès 2014 dans un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Par délibération du Conseil de Communauté du 12 novembre 2015, et dans le cadre de la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », Saint-Étienne Métropole s'est prononcée favorablement pour la création d'un dispositif de soutien aux projets pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables portés par les entreprises et associations.

Ce dispositif doit soutenir des projets portés par des entreprises et associations (industriels, artisans, associations d'insertion, commerces, agriculteurs...). Il est doté de 327 500 €, dont 262 300 €, soit 80 % de subvention de l'Etat, destinés à soutenir des projets portés par des entreprises et des associations.

Étant donnée la courte durée de validité de la convention et la volonté du MEDDE de concentrer l'intervention sur un nombre limité de projets significatifs, les taux d'intervention accordés aux projets des entreprises et associations seront maximisés, dans le respect des plafonds légaux en matière d'aides directes aux entreprises et aux associations.

L'association Ondaine Agro sollicite une aide financière pour une opération de développement d'une activité de production de biodiesel à partir d'Huiles Alimentaires Usagées (HAU).

L'association Ondaine Agro a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par la création et la gestion d'Ateliers et Chantiers d'Insertion. L'activité actuelle de l'association consiste à récolter le pain non consommé dans les boulangeries et les grandes surfaces, à le trier, le trancher, l'étuver et le broyer afin d'obtenir une panure vendue en tant qu'aliment pour les animaux. Elle emploie actuellement 14 salariés grâce à cette activité.

L'objectif du projet est d'acquérir un équipement destiné à produire du biodiesel à partir d'Huiles Alimentaires Usagées (HAU) collectées par Ondaine Agro auprès des cafétérias et des restaurants collectifs du « Territoire à énergie positive » (Saint-Etienne Métropole et Parc Naturel Régional du Pilat) et, en complément, de la vallée du Gier, du sud du département du Rhône et du nord du département de la Haute-Loire.

La collecte des huiles usagées sera assurée par Ondaine Agro. Trois salariés en contrat d'insertion seront dédiés à cette tâche.

Le biodiesel sera obtenu par une réaction chimique de transestérification qui permet de transformer les huiles usagées collectées (colza, tournesol, etc.) en EMHV (Ester Méthylique d'Huile Végétale).

Le biodiesel produit pourra être utilisé comme combustible pour le chauffage des équipements collectifs, comme carburant pour les tracteurs agricoles et les engins de travaux publics, ainsi que pour les groupes électrogènes.

Les objectifs poursuivis, impacts et résultats attendus sont les suivants :

- transition écologique :

Le biodiesel impacte moins l'environnement que le fioul ou le gasoil. La pollution du sol (biodégradabilité) et les émissions de gaz à effet de serre seront réduites : 1 litre d'huile valorisée correspond à l'évitement de l'émission de 3 kg de CO<sub>2</sub> (sur la base de 265 g émis par la combustion de 1 kWh de fioul).

- transition énergétique :

Il s'agit de remplacer des consommations d'une énergie fossile par des consommations d'une énergie renouvelable produite localement, sans concurrence avec des productions agricoles alimentaires,

- insertion sociale et professionnelle

Ce projet permettra d'accueillir trois personnes supplémentaires qui assureront la collecte des huiles usagées et la livraison du biodiesel, et contribueront au processus de production,

- développement des circuits courts et de l'économie de proximité :

La collecte des huiles usagées (HAU) et la valorisation du biodiesel seront réalisées par Ondaine Agro. L'entreprise travaillera en direct avec les producteurs d'HAU et les structures publiques ou privées qui utiliseront le biodiesel,

Le montant estimé de l'opération est de 320 000 € TTC.

Ondaine Agro a également sollicité une intervention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 51 600 €.

Il est proposé d'accompagner à hauteur de 106 000 € l'association Ondaine Agro en mobilisant les aides de l'Etat administrées par Saint-Etienne Métropole.

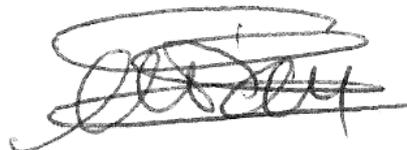
La dépense sera imputée sur le budget 2016 Développement durable DDTEPCV.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'attribution d'une aide à Ondaine Agro au profit de son projet de développement d'une filière locale de production de biodiesel à partir d'huiles alimentaires usagées, à hauteur de 106 000 euros ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec Ondaine Agro la convention d'attribution de cette aide.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU